

Titre de l'action : Les végétaux ligneux en aménagements paysagers

Objectifs visés :

- Reconnaître les végétaux de la gamme courante (arbres, arbustes et conifères)
- Connaître les différentes exigences et utilisations de ces végétaux

Modes de validation :

- Formation non certifiante, délivrance d'une attestation de formation à l'issue.
- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table.
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h) les 10 avril et 19 juin 2024

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principales espèces de végétaux ligneux utilisés en aménagements paysagers (diaporama)
- Visite sur le site

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Éléments de reconnaissance des arbres<ul style="list-style-type: none">– Les différentes catégories d'arbres (à fleurs, à feuillage décoratif, d'alignement, pleureurs)– Les principales utilisations des arbres• Éléments de reconnaissance des arbustes<ul style="list-style-type: none">– Les différentes catégories d'arbustes (à fleurs, persistants, de haie, couvre sol)– Les principales utilisations des arbustes (massif, haie,) | <ul style="list-style-type: none">• Éléments de reconnaissance des conifères<ul style="list-style-type: none">– Les différentes catégories de conifères (petit, moyen, grand développement, de haie)– Les principales utilisations des conifères (massif, haie, rocaille)• Identification des principaux bio agresseurs des végétaux ligneux |
|---|--|

Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités **Prérequis :** Aucun

Conditions d'inscription : être majeur **Frais pédagogiques :** 260 € TTC

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 4 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS, coordonnateur de formation - cfppa.st-pouange@educagri.fr - tel : 03 25 41 64 00